

Mesdames et Messieurs les Maires,

Les services de l'État qu'ils soient nationaux ou locaux, sont régulièrement à l'origine d'informations susceptibles de vous intéresser. Cette Lettre d'information à destination des maires de l'Eure a vocation à les rassembler, pour vous aider dans votre action.

De manière très pratique et opérationnelle "Ligne directe" fera le point au moins deux fois par mois sur les politiques de l'État et les dispositifs d'accompagnement des communes / EPCI qui vous intéressent. Elle est conçue pour vous et doit être à votre service. Alors n'hésitez pas à suggérer des thèmes ou à demander des focus sur un sujet particulier, en écrivant à la préfecture : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)

De même, nous publierons les réponses techniques aux questions fréquemment posées par les élus tous les mois, afin de mieux diffuser des informations utiles à tous.

Bonne lecture et merci par avance de vos suggestions !

Simon Babre,  
Préfet de l'Eure

## Visite de l'ANCT dans notre département



Christophe BOUILLON, président, et Stanislas BOURRON, directeur général de l'ANCT, Agence nationale de la cohésion des territoires, nouvellement nommés dans leurs fonctions respectives, ont choisi de débiter leur Tour de France des territoires par le département de l'Eure mercredi 1er mars 2023.

Cette journée euroise leur a permis d'échanger avec les élus et acteurs des territoires, et de se déplacer dans les quartiers prioritaires de la

politique de la ville à Évreux, puis à Conches-en-Ouche au titre du programme Petite Ville de Demain.

Ils ont pu constater très concrètement la mise en œuvre sur le terrain des dispositifs portés par l'ANCT : France Services, accompagnement de la rénovation urbaine et des centres bourgs, soutien à la population via les adultes relais et les conseillers numériques, soutien aux commerces de proximité et plans de sauvegarde, Fab Lab, Micro Folies, médiathèque...

Les échanges se sont poursuivis dans le cadre du CLCT (comité local de cohésion des territoires), permettant d'évoquer les apports du fonds vert en faveur des projets locaux liés à la transition énergétique, le programme Territoire d'Industrie, l'appui en ingénierie et notamment la possibilité d'embaucher des VTA (volontaire territorial en administration).

Le préfet, délégué territorial de l'ANCT dans le département, a présenté sa feuille de route à compter de 2023, et les actions que l'État va porter et accompagner au service du territoire et des habitants, en lien avec les élus.

## La commission DETR s'est réunie le 03/03/2023



Inauguration d'école (travaux cofinancés par l'État)

La commission des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) s'est réunie vendredi 3 mars à la préfecture. Elle a été l'occasion de dresser le bilan de mise en œuvre de la DETR, de la DSIL et de la DSID en 2022. Elle a également permis de recueillir l'avis des élus au sujet des projets de subvention aux communes supérieures à 100 000€ au titre de la DETR pour 2023.

Cette année, la préfecture a été destinataire de 804 demandes de subvention au titre de la DETR, pour un montant total de DETR sollicitée de 61M€. L'enveloppe à répartir est de 12,5M€. Parmi ces 804 dossiers, 116 portent sur un montant de subvention supérieur à 100 000€.

La commission du 03/03 a remis un avis favorable à l'unanimité sur 18 dossiers.

## Le Fonds Vert

**LE FONDS VERT**  
pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

Afin d'intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre sur les territoires et d'accompagner les collectivités et leurs partenaires, le gouvernement met en place un fonds d'accélération de la transition écologique dit « fonds vert » de 2 milliards d'euros.

Vous pouvez déposer vos demandes de financement pour accompagner vos projets dès

maintenant sur le site <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>. Les dossiers seront instruits au fil de l'eau dans la limite des crédits disponibles.

Afin de porter les projets des collectivités sur ces mesures, le préfet de l'Eure pourra s'appuyer sur un budget de 10 millions d'euros de crédits délégués et de 19 millions d'euros mutualisés et portés par la préfecture de région.

Pour vous accompagner au mieux dans le montage de vos dossiers, vous trouverez aussi sur ce site un cahier d'accompagnement élaboré pour chacune des mesures (rénovation énergétique des bâtiments publics, éclairage public, co-voiturage ...) qui précise la nature des travaux éligibles, le type de collectivités concernées, les conditions de mise en œuvre du projet, les indicateurs d'économies visés.

Une attention forte sera portée à la viabilité et à la maturité des projets, ceux-ci devant pouvoir être engagés et réalisés rapidement, ainsi qu'à la capacité à en mesurer les effets (-30% d'économie d'énergie pour la rénovation énergétique par exemple).

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations utiles sur le site de la préfecture de l'Eure <https://www.eure.gouv.fr/Actualites/Le-Fonds-Vert-pour-l-acceleraton-de-la-transition-ecologique-dans-les-territoires>

Les services de la préfecture se tiennent également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur la boîte dédiée : [pref27-fondsvert@eure.gouv.fr](mailto:pref27-fondsvert@eure.gouv.fr)

## Décorations : participez à la détection des mérites



Par leurs actes, de nombreux concitoyens œuvrent pour la défense d'une cause, au service d'une collectivité, de l'économie ou dans des domaines particuliers. Toutefois, certains mérites personnels et professionnels restent parfois anonymes. La préfecture de l'Eure souhaite associer les maires du département à la détection des personnes méritantes en vue de les distinguer par la proposition aux ordres ministériels et nationaux.

Afin des les accompagner dans cette démarche, la préfecture de l'Eure rappelle qu'elle réceptionne les mémoires de proposition à différentes périodes de l'année. A titre d'exemple :

- Ordre national du Mérite : 15 mars (promotion du 14 juillet) et 15 octobre (promotion du 1er janvier) ;
- Légion d'Honneur : 30 novembre (promotion du 14 juillet) et 1er juin (promotion du 1er janvier) ;
- Médaille de la sécurité intérieure : 1er mars (promotion du 14 juillet) et 1er août (promotion du 1er janvier) ;
- Ordre du Mérite Agricole : 1er juillet (promotion du 1er janvier) et 14 juillet (promotion du 14 juillet de l'année suivante) ;
- Médaille du Tourisme : 15 mai (pour la promotion du 14 juillet) et 1er novembre (promotion du 1er janvier).

L'acceptation du dossier reste soumise à l'honorabilité des candidats (casier judiciaire vierge), à des conditions d'ancienneté et pour les ordres nationaux (Légion d'Honneur et Ordre national du Mérite) à l'examen exercé par les chancelleries.

Le bureau du cabinet est à votre disposition pour toute demande complémentaire sur l'adresse courriel : [pref-decorations@eure.gouv.fr](mailto:pref-decorations@eure.gouv.fr)

## Requalification des entrées de ville et d'agglomération



Comme cela avait été préconisé par le Président de la République en clôturant la 4ème Rencontre nationale Action Cœur de Ville (ACV) le 7 septembre 2021, l'extension du programme national ACV aux entrées de ville devient réalité.

En effet, la ministre déléguée aux collectivités territoriales et à la ruralité Dominique FAURE a officiellement présenté à NEVERS le dispositif de requalification des entrées de ville ACV 2.

Le dossier publié à cette occasion est disponible ici :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23033\\_DP\\_ACV\\_fev23.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23033_DP_ACV_fev23.pdf)

Des fonds dédiés, une ingénierie spécifique, un accompagnement procédural, des conseils en architecture et paysage et la création d'un « Cercle des entrées de ville » pour faire remonter les difficultés et échanger sur les bonnes pratiques constituent l'armature de ce dispositif sur mesure qui aura vocation à s'enrichir et s'élargir dans les mois et années qui viennent.

Dans l'immédiat, 45 villes ont été retenues. D'autres « promotions » suivront :

**avis aux candidates parmi les villes moyennes de l'Eure !**

## Dispositif de soutien à l'installation de commerces



Le Gouvernement vient de lancer un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans des communes qui en sont dépourvues, ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.

L'État apportera ainsi un soutien à l'installation en ruralité de commerces sédentaires multi-services ainsi que de commerces itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales, avec des aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à 80 000 € par projet.

Le programme s'adresse à des porteurs de projets qui peuvent être publics ou privés, étant précisé que les porteurs privés devront nécessairement disposer de l'appui de la commune d'implantation. Le guichet auprès des préfetures est ouvert depuis 1er mars 2023.

Les critères de sélection et d'éligibilité des projets sont consultables ici :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

La direction de la coordination et de l'action territoriale est à votre disposition pour toute demande complémentaire sur l'adresse courriel : [pref-politique-ville@eure.gouv.fr](mailto:pref-politique-ville@eure.gouv.fr)

## Prévention sécurité routière – l'appel à projets 2023 est lancé !

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

29 personnes ont perdu la vie sur les routes du département en 2022 (contre 41 en 2021 et 32 en 2020). La mortalité routière 2022 est très proche du plus bas historique atteint en 2018 avec 28 tués.

Le nombre d'accidents (490) et de blessés (636) reste en revanche stable par rapport à 2021 et même plus élevé que les années précédentes.

Les comportements à risques des usagers de la route sont à l'origine des accidents (vitesse, alcool, stupéfiants, refus de priorité...).

En complément de la politique locale de contrôle, les acteurs de la sécurité routière doivent rester mobilisés autour de la prévention afin de lutter contre l'insécurité routière et permettre de « vivre ensemble » sur la route.

En 2022, un peu plus de 50 actions de prévention inscrites au plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ont été réalisées.

Le PDASR 2023 permet d'apporter un soutien aux porteurs de projets qui peut prendre la forme :

- d'une aide financière par le versement d'une subvention ou la prise en charge d'une facture. Les frais de fonctionnement (salaire, électricité...), l'achat de matériel de contrôle et les dépenses d'infrastructures routières ne peuvent pas faire l'objet d'une demande au titre du PDASR ;
- d'une mise à disposition de moyens humains (IDSR, acteurs associatifs, assureurs, autres partenaires) ;
- d'une mise à disposition de matériels et d'outils de communication.

Les actions de prévention doivent être réalisées sur l'année 2023.

Les projets avec aide de financement doivent être transmis avant le 31 mars 2023 à l'adresse : [pref-coordination-securite-routiere@eure.gouv.fr](mailto:pref-coordination-securite-routiere@eure.gouv.fr)

Les dossiers ne nécessitant pas de demande de financement seront étudiés tout au long de l'année.

Les documents (fiche action, fiche bilan, contrat d'engagement républicain et formulaire cerfa n°12156\*06 pour les acteurs sollicitant une subvention) sont disponibles sur le site des services de l'État dans l'Eure à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-education-routiere/S-impliquer-localement-pour-la-securite-routiere/Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR>



## Mobilisation pour la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, 2 avril 2023



Journée mondiale  
de sensibilisation  
à l'



Le 2 avril prochain se tiendra la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Dans notre pays, de nombreuses personnes autistes et leur famille font face à l'incompréhension de la société quant à leur handicap invisible, ou sont éprouvées par une représentation caricaturale de l'autisme.

Cette date doit donc être l'occasion d'interpeller les Français et d'envoyer un message de considération à tous ceux qui sont porteurs d'une différence. En outre, cela doit aussi permettre de valoriser l'engagement et les réalisations dans votre territoire en matière de repérage, d'accompagnement précoce, de scolarisation, d'emploi, d'inclusion par le sport, la culture...

La couleur bleue étant attribuée à l'autisme, il est de tradition d'illuminer en bleu des monuments chaque 2 avril.

Vous êtes invités à illuminer les monuments, bâtiments, ouvrages, places de vos municipalités afin de faire parler de ce sujet.

Faites nous connaître vos interventions sur : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr). La préfecture pourra ainsi s'en faire l'écho.

## CNI & PASSEPORTS

### Dispositifs de recueil des CNI et passeports

Dans le cadre de l'engagement national de réduction des délais de délivrance des titres d'identité, les communes sont pleinement engagées pour améliorer la situation vis à vis des usagers : 26 communes euroises proposent en effet l'accès à 37 dispositifs de recueil.

Toutefois, il apparait que les délais de prise de rendez-vous dans l'Eure se dégradent à nouveau très nettement depuis janvier, et cela plus que dans les autres départements.

Plusieurs méthodes doivent être travaillées pour améliorer ces délais de rendez-vous :

- l'ouverture régulière au public,
- la mise en place de créneaux toutes les 20 minutes,
- le retrait au fil de l'eau sans RDV
- la mise en compatibilité de votre système de réservation de rendez-vous avec le moteur de recherche de RDV mis en place au niveau national.

En effet, l'État a développé un moteur de recherche de rendez-vous en interopérabilité qui permet à l'ensemble des communes de se raccorder entre elles.

Cela permet d'une part, aux usagers d'avoir accès à une plus large offre de rendez vous et d'autre part, d'optimiser et de mieux piloter la gestion des rendez-vous (suppression des doublons de rendez-vous).

L'État finance le raccordement à hauteur de 500€ par dispositif.

Le moteur est accessible via le lien suivant : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Le Gouvernement vient par ailleurs de renforcer la dotation financière pour les collectivités qui assurent plus de 2500 RDV par an, la dotation initiale de 12 000 € pouvant monter à 22 000 € pour les collectivités qui proposent plus de 4000 RDV par dispositif.

part forfaitaire de DR	Un système de parts variables correspondant au nombre de demandes annuelles par DR		
<b>9 000€</b> au lieu de 8 580€	1875 à 2 500 demandes <b>5 000€</b> (au lieu de 3 550€)	2 501 à 3 999 demandes <b>8 500€</b>	4 000 demandes ou plus <b>12 500€</b>

Vous êtes invités à prendre contact avec votre sous-préfet.